

FAQ / réponses outils EVA / EVACOB

Chat webinaire - 22 JUIN 2023

> « CFA/OFA : facilitez l'évaluation des compétences de base & transversales de vos apprentis ! »

**CFA : vos actions de professionnalisation !
Programme 2023**



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



WEBINAIRE PROPOSÉ PAR :

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Occitanie
Le Réseau des Carif-Oref (RCO)
Le Carif-Oref Occitanie (COO)
et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

EVA – Accès à l’outil, inscriptions

Le service EVA est-il gratuit ? Est-t-il accessible à tous ?

Le service EVA est actuellement disponible gratuitement pour tous.

Comment se former à l’utilisation d’EVA et / ou d’EVAcob ?

Pour s’inscrire à une formation EVA : <https://EVA.beta.gouv.fr/sessions-de-presentation-EVA/>

Pour s’inscrire à une formation EVAcob : <https://framaforms.org/sessions-de-formation-EVAcob-2023-1671609935>

Est-ce qu’EVA fonctionne sur mobile ?

EVA n’est actuellement pas adapté pour une utilisation sur téléphone portable. Des biais liés à la taille des écrans peuvent impacter les résultats. Le service est utilisable sur tablette et ordinateur.

L'accès à EVA nécessite-t-il un code ?

Pour les « prescripteurs », il est nécessaire de créer un compte utilisateur (<https://EVA.beta.gouv.fr/pro/structures>) pour utiliser l’outil (inscription libre).

Pour les « bénéficiaires », un code campagne est nécessaire pour la passation des modules. Ce code campagne est généré automatiquement lorsque le « prescripteur » créé la campagne d’évaluation.

Pour un organisme « multi-site », faut-il créer un compte par département / antenne ?

Deux « grands » scénarios d’utilisation sont possibles pour déployer EVA au sein d’une structure multisite :

1. Un compte structure unique et une gestion par « antenne » au niveau des campagnes
2. Un compte structure par « antenne »

Des avantages et des inconvénients existent pour chaque scénario. N’hésitez pas à vous rapprocher de l’ANLCI pour échanger sur l’organisation qui conviendra le mieux à vos besoins.



Plusieurs prescripteurs peuvent-ils être associés à la même structure ?

Plusieurs comptes utilisateurs peuvent être rattachés à une même structure, pour que des collaborateurs puissent bénéficier d'une interface commune.

L'utilisation d'un même compte structure par plusieurs organisations (différents organismes de formation appartenant à un même consortium, par exemple) n'est pas un usage que nous recommandons. Des rapprochements de données peuvent être réalisés pour un suivi global de plusieurs comptes structure. Rapprochez-vous de l'ANLCI pour échanger sur vos besoins.

J'ai trouvé ma structure dans EVA, mais je ne sais pas qui est « l'admin » de la structure. Comment faire pour retrouver les informations ?

La personne qui crée une nouvelle structure dans EVA est, par défaut, désignée comme « admin » de cette structure. C'est à elle que revient la responsabilité d'accepter ou non les demandes de rattachement d'autres utilisateurs à cette structure.

Pour résoudre ce type de situations, contactez le support aux utilisateurs : contact@EVA.beta.gouv.fr

Est-il possible de mutualiser EVA avec un LMS du type Digiforma ou Yparéo à l'aide d'une API ou d'un SCORM ? Les différents modules d'évaluation sont-ils au format « SCORM » ?

EVA est développé « en dur » (Ruby et JS) et ne s'appuie pas sur un LMS. Nous ne développons pas actuellement d'API / SCORM pour interfacier EVA avec d'autres logiciels, mais cela pourra constituer un axe d'amélioration pour le futur.



EVA – Parcours d'évaluation

EVA, outil de pré-positionnement ou de positionnement ?

EVA propose différents parcours :

1. Un parcours de « pré-positionnement », ludique et rapide, pour repérer les difficultés avec les compétences de base et disposer d'une vue d'ensemble de la maîtrise des compétences (de base et transversales). Ce type de parcours est par exemple proposé au début du parcours d'accompagnement (Missions locales, agences PE, dispositifs 2e chance, RSMA, prépa-apprentissage, etc.)
2. Un parcours de « positionnement » approfondi des compétences langagières à l'écrit (module EVAcob, intégré dans EVA) qui permet d'objectiver les situations d'illettrisme et d'aider à la personnalisation des parcours de formation. Ce type de parcours est par exemple proposé en début de formation (organismes de formation, CNFPT, structures de l'IAE, MFR, etc.)

L'ambition de l'ANLCI est d'intégrer rapidement le second module de « positionnement » d'EVAcob, qui mesure la maîtrise des compétences mathématiques et de certaines compétences cognitives.

Lorsque l'on s'inscrit sur EVA, avons-nous aussi accès à EVAcob ?

Les service EVA et EVAcob sont pour l'instant distinct (plateformes et comptes utilisateurs différents).

L'accès à EVAcob est soumis à la signature d'un contrat de licence d'utilisation non exclusive, et ce pour encadrer les responsabilités réciproques de l'ANLCI et des structures utilisatrices, en particulier concernant la protection des données personnelles. Contactez l'ANLCI pour demander des accès.

Quand le module de positionnement des compétences mathématiques (ex-EVAcob) sera-t-il proposé aux bénéficiaires ?

Nous n'avons pas pour l'instant de date de livraison pour l'intégration du module « compétences mathématiques » d'EVAcob dans EVA. Vous pouvez solliciter l'ANLCI pour obtenir un accès à EVAcob.



Le code campagne est-il le même pour tout le monde ?

Un code campagne correspond à une campagne (un programme d'évaluation). Une même campagne peut être utilisée avec plusieurs bénéficiaires. Il est recommandé de créer plusieurs campagnes pour organiser son activité sur EVA (une campagne peut correspondre à un type de programme d'évaluation, à une période, à un dispositif, à un formateur, etc.).

Qu'est-ce qu'un module optionnel ?

Lors de la création d'une campagne, vous pouvez composer le programme d'évaluation en incluant ou non certains modules « optionnels » (compétences numériques de base, auto-positionnement des compétences transversales, production d'écrit).

Quelle est la durée de passation d'un parcours EVA ?

Les durées indicatives de passation pour EVA vont de ½ heure (parcours « compétences de base de seules » par exemple), à 1 h 15 (parcours « complet » ou « compétences transversales + positionnement compétences langagières ». Ces durées peuvent varier selon les bénéficiaires et le programme d'évaluation choisi.

Les passations peuvent durer un certain temps. N'y a-t-il pas un risque de fatigue cognitive pour les bénéficiaires ?

Il est possible de programmer les parcours « Compétences transversales » et « Compétences de base » en deux sessions.

Attention toutefois, les restitutions des parcours seront sur deux pages différentes, non fusionnables pour l'instant (assemblage des pdf possible pour de la transmission).



EVA - Publics et mobilisation de l'outil

Par qui sont réalisés ces tests et à quel moment ?

Le meilleur moment pour mobiliser EVA va essentiellement dépendre de l'organisation de la structure, des étapes suivies par les bénéficiaires, du type de dispositif, etc.

Il est bien sûr préférable de repérer au plus tôt les difficultés avec les compétences de base pour pouvoir intégrer de la remédiation dans le parcours.

EVA peut-il être préconisé pour le positionnement systématique des apprenants entrant en CAP ?

Que ça soit EVA ou un autre outil d'évaluation, l'ANLCI préconise le repérage systématique d'éventuelles difficultés avec les compétences de base le plus tôt possible, pour que ces difficultés soient prises en compte dans la construction d'un accompagnement / parcours adapté et pour éviter les échecs et les abandons de parcours liés à ces difficultés.

Est-il possible d'utiliser EVA en collèges, pour des élèves en SEGPA et dispositif ULIS Pro ?

EVA n'a pas été développé spécifiquement pour des bénéficiaires scolarisés.

Est-ce qu'EVA est adapté pour les publics avec TSLA (troubles spécifiques du langage et des apprentissages) ?

Actuellement, EVA n'est pas spécifiquement adapté pour ces personnes. Des évolutions sont à prévoir pour tenter d'améliorer la pertinence de cet outil pour ces publics, en particulier en matière d'ergonomie (polices de caractères, couleurs, interactions pour les tests, etc.).

Les jeunes accueillis en CAP Public prioritaire rencontrent pratiquement tous des TSLA ; Quel serait l'inconvénient à utiliser EVA ?

Un audit d'accessibilité du service EVA doit être conduit prochainement.

Actuellement, EVA n'est pas spécifiquement adapté pour les personnes souffrant de TSLA (dys). Des évolutions sont à prévoir pour tenter d'améliorer la pertinence de cet outil pour ces publics, en particulier en matière d'ergonomie (polices de caractères, couleurs, interactions pour les tests, etc.).



EVA est-il adapté à tous les niveaux de formation ? Bac+2 ?

EVA mesure la maîtrise des compétences de base (degrés 1 à 4 du référentiel de l'ANLCI) et ne propose pas une granularité fine pour les bons niveaux de maîtrise de ces compétences. La mobilisation de cet outil pourra ne pas être particulièrement « gratifiante » pour des personnes de niveau supérieur au Bac.

EVA peut-il être utilisé à plusieurs reprises avec un même candidat pour tester son évolution éventuelle ?

Dans certaines conditions, EVA peut être utilisé pour effectuer du « test-retest » et de l'évaluation de progrès. Il convient toutefois d'espacer suffisamment les passations pour éviter des biais liés à l'apprentissage des modules d'évaluation.

Nous recommandons l'utilisation des parcours « positionnement » pour cet usage.

N'y a-t-il pas un risque qu'EVA soit utilisé pour réaliser les tests de recrutement et écarter certains jeunes dans leur accès à l'apprentissage ?

Le service EVA ne doit pas être utilisé pour discriminer des candidats à un recrutement ou une entrée en formation.

Exception notable et exemple de discrimination « positive » : les régiments du SMA utilisent EVA pour recruter spécifiquement des personnes en difficultés avec les compétences de base, au sein de leurs programmes de formation.

EVA – Référentiels & méthode d'évaluation

Quels chercheurs ont été associés à la création de l'outil EVA?

Les modules « historiques » d'EVA, développés avant l'intégration du service au sein de l'ANLCI ont été créés pour partie par AD-HOC LAB (<https://www.ad-hoc-lab.com/>).

Le module « positionnement » des compétences langagières à l'écrit (module EVAcob intégré dans EVA) est une adaptation au format numérique des « tests papier » de l'ANLCI utilisés dans le cadre de l'enquête nationale IVQ (Information et Vie Quotidienne) conduite par l'INSEE et ses partenaires et conçus par le laboratoire Psy-EF de l'Université de Lyon2.



Quel est le lien entre EVA et Rectec ?

EVA ne s'appuie pas sur le référentiel Rectec et ne propose pas une évaluation complète des compétences transversales. Dans EVA, le bilan « Compétences transversales » sert principalement à valoriser et remobiliser les bénéficiaires, pour les inciter à consolider leurs compétences de base. (<https://EVA.beta.gouv.fr/nos-experts-scientifiques-vous-invitent-dans-les-coulisses-dEVA/>)

Quels liens entre le certificat CléA et EVA ?

EVA et CléA sont deux outils très différents.

EVA est un outil de repérage des difficultés avec les compétences de base. Il permet de positionner ses compétences et faciliter la construction de parcours d'accompagnement / formation adaptés.

CléA est une certification des compétences.

Les deux outils peuvent être utilisés en conjonction. Un support de communication sur les articulations possible entre EVA et CléA est disponible depuis peu : <https://www.transitionsprograndest.fr/plaquette-EVA-et-clea/>.

L'outil EVA teste-t-il les mêmes compétences que "Cléa" ?

EVA ne s'appuie pas sur le référentiel CléA.

Certaines compétences sont communes, mais le référentiel CléA est beaucoup plus détaillé et complet que les modules d'évaluation d'EVA.

Y a-t-il comme pour le Cléa des versions contextualisées aux métiers ?

EVA ne propose pas actuellement de versions de ses modules d'évaluation contextualisés à différents métiers.



EVA – Restitution & suites

Les bénéficiaires ont-ils accès aux résultats à la fin du test ? Ou est-ce au prescripteur de leur donner les résultats ?

Si les bénéficiaires ont réalisé un parcours intégrant les « compétences transversales », ils ont accès à leur « potentiel » (les deux compétences transversales identifiées comme les mieux maîtrisées parmi les 5 blocs de compétences, quel que soit le niveau de maîtrise).

Le bilan relatif aux compétences de base n'est accessible qu'au prescripteur de l'évaluation, qui doit assurer la restitution au bénéficiaire.

Un support est-il fourni dans le cadre de la restitution des résultats ?

La restitution peut être exportée en .pdf.

A quoi correspond la liste des métiers associés ? A ceux qui peuvent être envisagés malgré les difficultés ? A ceux qui peuvent être envisagés pour valoriser les compétences repérées ?

EVA n'est pas un outil d'orientation professionnelle.

Les listes des métiers associés au « potentiel » des bénéficiaires (les deux compétences transversales les mieux maîtrisées parmi les 5 blocs de compétences, quel que soit le niveau de maîtrise) sert de levier à la discussion entre le bénéficiaire et la personne qui l'accompagne. Ces listes peuvent éveiller la curiosité des bénéficiaires, les amener à partager des expériences professionnelles antérieures, etc.

L'outil propose-t-il des pistes d'amélioration ?

EVA ne propose pas de remédiation directement. Des pistes de remédiation et des contacts de personnes et structures ressources sont cependant disponibles après un repérage de difficultés.

Comment exploiter les résultats des tests de positionnement ?

Nous mettrons à disposition prochainement un support d'aide à l'interprétation et l'exploitation des résultats dans EVA.



Une version de travail est disponible ici : https://anlci-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/magriffault_anlci_fr/EYEGQ5JrKvJPuethgvX-piMBv7vSM87Kd-i31Z2i2F6qRQ?e=Wsa2YZ

Quel outil recommanderiez-vous pour approfondir l'évaluation des compétences numériques ?

<https://pix.org/fr>



EVA – Questions diverses (usage, suivi, données personnelles, etc.)

Les missions locales sont-elles utilisatrices d'EVA ? Les Pôles emplois peuvent-ils aussi l'utiliser ?

25 % des passations réalisées sur EVA en 2023 ont été prescrites par des Missions locales. L'outil est tout à fait utilisable dans le cadre des accompagnements proposés par Pôle emploi

L'accompagnement humain reste essentiel ! Peut-il y avoir des stratégies pour « tromper » la machine ?

En effet ! Nos service EVA et EVAcob constituent des aides à l'accompagnement ou au positionnement, mais ne peuvent se substituer à un positionnement complet des compétences (par ex. lors d'un parcours CléA). Nous incitons fortement les prescripteurs à organiser les passations en présentiel pour qu'une médiation humaine soit disponible.

Il existe par ailleurs des possibilités de « triche », mais ce sont des biais qui ont été pris en compte lors de la calibration de l'algorithme pour réduire autant que possible l'impact sur le bilan. Dans ces cas-là en particulier, la présence d'une personne observatrice lors de la passation est essentielle pour écarter ces bilans non-pertinents.

Quid du RGPD ? Les données personnelles sont-elles protégées ?

L'ANLCI met tout en œuvre pour que les traitements des données personnelles collectées avec EVA soient en conformité avec le RGPD. Les données collectées ne sont pas cédées ou vendus à des tiers.

N.B. : les bénéficiaires ne sont pas tenus de renseigner des données personnelles dans EVA et peuvent utiliser un alias pour leurs passations.

Est-ce qu'EVA permet de générer des statistiques par structure ?

Oui, nous disposons d'un outil d'exploitation de la base de données EVA, qui permet de générer des statistiques par structure. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'ANLCI pour échanger sur vos besoins.



Qui contacter pour se renseigner et/ou initier une Coopérative des solutions ?

Nelly Garnier : chargée de mission nationale Coopérative des solutions
(nelly.garnier@anlci.gouv.fr)

Chargé(e)s de mission de l'ANLCI en région : <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Equipe-regionale-de-l-ANLCI>

Pour toutes autres questions :

CONTACT EVA / EVACOB :
MARTIN GRIFFAULT - EVA@ANLCI.GOUV.FR

CONTACT POUR CFA :
PATRICIA BRULEFERT - PATRICIA.BRULEFERT@CARIFOREFOCCITANIE.FR

